

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_183 SÉANCE DU 28 JUIN 2023

#### **30 - ACQUISITION AMIABLE - MAISON 2 RUE MATHIEU COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE**

La collectivité a acquis au fur et à mesure des opportunités les maisons situées rue Mathieu sur la commune déléguée d'Equerdreville-Hainneville pour la réalisation d'un projet de réaménagement de la rue programmé de longue date.

La collectivité est aujourd'hui propriétaire des maisons situées au 4 - 6 - 8 - 10 rue Mathieu ; cadastrées 173 BS 370 - 371 - 372 - 373. Les maisons 4 et 8 rue Mathieu ont été confiées à Presqu'île Habitat via un bail à réhabilitation en l'attente de la réalisation du projet, le bail est aujourd'hui résilié.

En date du 7 décembre 2022 ; le notaire chargé de la vente de la maison sise 2 rue Mathieu cadastrée 173BS 374, interroge la collectivité sur la poursuite du projet et sur l'acquisition de cette parcelle estimée par l'étude au prix 167 000 €.

Il s'agit d'une parcelle couvrant 304 m<sup>2</sup> comprenant une maison non mitoyenne datant de 1956 et de catégorie cadastrale 6 (moyenne) comprenant au rez de chaussée : entrée, petit cellier, séjour-salon, cuisine aménagée et équipée ; véranda ; WC indépendant. A l'étage : palier de dégagement, trois chambres, salle d'eau ; ainsi qu'une construction annexe comportant un garage et un cellier.

Selon l'avis n°2023-50129-4252 rendu le 20 février 2023 par le Pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'État, la valeur vénale a été fixée à 170 000 € ; la collectivité peut, bien entendu, acquérir à un prix plus bas.

En date du 10 mai 2023, la collectivité a fait une offre d'acquisition au prix de 167 000 € proposé par l'étude dans son courrier, celle-ci a été acceptée.

Les services travaillent actuellement à la définition du projet qui doit permettre, au-delà du réaménagement de voirie, de dégager un potentiel foncier pour une opération de logements.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter d'acquérir auprès des conjoints LEPAREUR, le bien immobilier sis 2 rue MATHIEU à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée d'Equerdreville-Hainneville, cadastré 173 BS 374, et au prix de CENT SOIXANTE SEPT MILLE EUROS (167 000 €) net vendeur ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et toutes ses annexes, à recevoir par Maître CHEVALIER-WYNDHAM-JONES, notaire à Cherbourg-en-Cotentin (50120), 86 A rue de la Paix, ainsi que tous les documents y afférents.
- approuver la prise en charge des frais de notaire et de négociations ;
- dire que la dépense sera imputée au budget principal, ligne de crédit 65596

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>16h41</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
Pour : <b>52</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>1</b> Odile LEFAIX-VÉRON	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 28 juin 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 15 juin 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-huit juin** à 14h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 15 juin 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 18h12) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire BERNARD Christian jusqu'à son arrivée 15h15) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – FAGNEN Sébastien (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 16h13) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 18h10) – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire JOZEAU-MARIGNÉ Muriel à son départ 18h19) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 15h43) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 16h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h12) - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire HÉRY Sophie jusqu'à son arrivée 15h34) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 15h40) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

AMIOT Florence a donné procuration à HUREL Karine  
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne  
HAMON-BARBÉ Françoise a donné procuration à MAGHE Jean-Michel  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand  
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉRY Sophie  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTES**

HÉBERT Karine  
PIC Anna

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

**ACQUISITION MAISON D'HABITATION  
2 RUE MATHIEU  
COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023



ID : 050-200056844-20230630-DEL2023\_183-DE

